

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0052

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 8 avril, à 20h30

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 30 Mars 2016 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de
M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

PRESENTS : M. VACHEZ, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME
NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, MME BEAUMEL, M. RATOCHNIAK, MME JULIAN, M.
FONTAINE, MME DAGUILLANES, M.MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ,
MME ROTOMBE, M.CALAMITA, MME COLLETTE, MME VICTOR, M.ROSENMANN, MME
BOUHENNI, M.DRAME, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. NGUYEN

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

*Monsieur DIOGO qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC,
Madame NATALE qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG,
Monsieur BEAULIEU qui a donné pouvoir à Madame NEDJARI,
Madame CAMARA qui a donné pouvoir à Madame NAKACH,
Monsieur BARDET qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ,
Madame PELLICIOLI qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN,*

ABSENTS :

Madame Lucrèce KRA,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Giselle COLLETTE

Sortie de Monsieur KRZEWSKI pendant le vote du point n°6 de l'ordre du jour

Point 4 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour l'année 2015

- suite DEL2016_ **0052**
portant sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour l'année 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1,

VU le bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour l'année 2015,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 21 mars 2016,

CONSIDERANT que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2.000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal,

CONSIDERANT que ce bilan doit être annexé au Compte Administratif,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune de Noisiel pour l'année 2015, selon les éléments figurant dans les tableaux joints à la présente.

DIT que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 12 AVR. 2016
Publié le 12 AVR. 2016